



Commune de BUST

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N°67071/03.2014

L'an deux mille quatorze et le cinq avril à 9 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire sortant).

Date de la convocation et son affichage : 31 mars 2014

Date d'affichage du PV : 07 avril 2014

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Présents : Michel BEYER, Claude GUIBON, Audrey HOFFER, Olivier HOFFMANN, Thierry KUGEL, Sabine REICHHELD, Jean-Pierre SCHACKIS, Fanny THIEBAUT-HECKMANN, Marcel TRITZ, Marc WEBER, Jean-Marc WINSTEIN

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Audrey HOFFER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_032014_01	5.1	Elections exécutif	Installation du conseil municipal
DE_032014_02	5.1	Elections exécutif	Election du maire
DE_032014_03	5.1	Elections exécutif	Fixation du nombre des adjoints
DE_032014_04	5.1	Elections exécutif	Election des adjoints
DE_032014_05	5.1	Elections exécutif	Indemnité de fonction des élus
DE_032014_06	5.3	Désignation de représentants	Désignation des délégués et correspondants dans les organismes extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> – SIA des 2 Cantons – Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Syndicat Intercommunal du Collège de Drulingen – Syndicat Intercommunal d'électrification de l'Alsace Bossue – Conseil d'école du RPI Bust-Pfalzweyer – Commission administrative de révision des listes électorales (délégué du Juge du TGI) – Commission communale d'appel d'offres

			<ul style="list-style-type: none"> – Commission consultative de la chasse – Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI – Délégués à L'Association des Communes Forestières – Correspondant de l'Office de Tourisme A.B. – Correspondant Défense
--	--	--	---

* * * * *

DE 032014 01 : Installation du nouveau conseil municipal

Vote : à l'unanimité

L'an deux mille quatorze, le 5 avril à 9h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUST proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 121-3 et L. 122-5 du Code des Communes.

La séance a été ouverte sous la présidence de SCHACKIS Jean-Pierre, maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

BEYER Michel, GUIBON Claude, HOFFER Audrey, HOFFMANN Olivier, KUGEL Thierry, REICHHELD Sabine, SCHACKIS Jean-Pierre, THIEBAUT-HECKMANN Fanny, TRITZ Marcel, WEBER Marc, WINSTEIN Jean-Marc, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

DE 032014 02 : Election du Maire

Vote : à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-7,
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme HOFFER Audrey (conseillère la plus jeune, Art.L.2121-15 du CGCT),

Le Président (Conseiller municipal le plus âgé ; art. L.2122-8 du CGCT) invite le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues aux articles L.2121-17, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. HOFFMANN Olivier : 4 (quatre) voix
- M. SCHACKIS Jean-Pierre : 7 (sept) voix

M. SCHACKIS Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

DE 032014 03 : Fixation du nombre d'adjoints

Vote : à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 2 (deux) postes d'adjoints au maire.

DE 032014 04 : Election des Adjoints

Vote : à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1,

Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.
Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11

- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. TRITZ Marcel : 11 (onze) voix

M. TRITZ Marcel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint.

Election du deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. GUIBON Claude : 10 (dix) voix

M. GUIBON Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint.

DE 032014 05 : Fixation des indemnités des élus

Vote : à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,
Vu le décret n°2010-761 du 07 juillet 2010,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et (éventuellement) aux conseillers municipaux ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et (éventuellement) de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
Taux en pourcentage de l'**indice 1015**, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et (le cas échéant) L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : **17 %**
- 1er et 2e adjoints : **6,6 %**.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace les délibérations prises par le conseil municipal en date du 27/03/2008 et du 16/10/2013.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

DE 032014 06 : Désignation des délégués et correspondants

Vote : à l'unanimité

Le Conseil Municipal désigne les délégués et correspondants suivants dans les organismes extérieurs :

◆ Syndicat Intercommunal des 2 Cantons (SIA)

- titulaire : SCHACKIS Jean-Pierre - suppléant : TRITZ Marcel
- titulaire : GUIBON Claude - suppléant : WEBER Marc
- titulaire : KUGEL Thierry - suppléante : THIEBAUT-HECKMANN Fanny

◆ Syndicat des Eaux de Wintersbourg

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2008-DRCLAJ/1-045 en date du 11 septembre 2008 portant modification des statuts et transformation en syndicat à la carte du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Wintersbourg

Désigne les délégués comme suit :

- les délégués titulaires : SCHACKIS Jean-Pierre et TRITZ Marcel
- la déléguée suppléante : REICHHELD Sabine

◆ Syndicat Intercommunal du Collège de Drulingen

- titulaire : WINSTEIN Jean-Marc
- suppléant : HOFFMANN Olivier

◆ Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Alsace Bossue

- titulaire : SCHACKIS Jean-Pierre
- suppléant : TRITZ Marcel

◆ Conseil d'école du R.P.I. BUST/PFALZWEYER

- membre de droit : SCHACKIS Jean-Pierre, maire

- titulaire : THIEBAUT-HECKMANN Fanny
- suppléante : HOFFER Audrey

◆ **Commission administrative de révision des listes électorales**

Le Conseil désigne :

- REICHHELD Sabine, comme déléguée du Juge du Tribunal d'Instance (durant toute la durée du mandat).

◆ **Commission Communale d'Appels d'Offres**

- Président : SCHACKIS Jean-Pierre, maire
- Titulaire : HOFFER Audrey
- Titulaire : BEYER Michel
- Titulaire : THIEBAUT-HECKMANN Fanny

◆ **Commission Consultative de la Chasse**

- TRITZ Marcel
- GUIBON Claude

◆ **Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I..

Après un vote,

L'assemblée a désigné :

M. SCHACKIS Jean-Pierre, maire, résidant au 39 rue de Siewiller, 67320 BUST, adresse email perso : chax1cas@orange.fr et email mairie : mairiebust@wanadoo.fr, n° de tel perso : 03 88 00 74 00 et fax : 03 88 00 61 39 (mairie)
comme représentant de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

◆ **Délégués à l'Association des Communes Forestières**

- titulaire : WEBER Marc
- suppléant : KUGEL Thierry

◆ **Correspondante de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue**

- THIEBAUT-HECKMANN Fanny

◆ **Correspondant Défense**

L'instruction n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 prévoit, dans chaque commune de France la désignation, parmi les élus, d'un correspondant défense.

Le Conseil Municipal désigne **GUIBON Claude** pour remplir ce rôle.